



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

CPE

**De nouveau, une rentrée qui manque d'ambition pour nos élèves
VOTEZ POUR LA LISTE SNES-FSU et SNUEP-FSU**

Derrière une communication alléchante, la rentrée se place à nouveau sous le signe du « toujours moins » dans le second degré : suppression de 2600 postes malgré 27 000 élèves en plus, poursuite de la baisse des recrutements, perspective de fusions à tous les échelons (du rectorat aux collèges « multi-sites ») réforme du lycée qui va diminuer l'offre éducative... Les idées ne manquent pas !



Après le scandale de Parcoursup, le sujet de cette rentrée est la mise en œuvre de la réforme du lycée et du Bac. Le SNES-FSU met à votre disposition un dossier complet pour en mesurer les conséquences.

Pour les CPE à nouveau la rentrée se traduit par une situation fragilisée : c'est ce que les représentant-e-s du SNES-FSU sont allés exposer auprès de l'Inspection Générale en juin dernier. L'actualité catégorielle est évidemment dominée par la « non application du régime dérogatoire au statut général de la fonction publique ». Derrière ce jargon juridique, les conséquences sont très concrètes et à court terme pour tou-t-es-s les CPE : gestion des carrières, mutations... Il nous faut **reconquérir un régime dérogatoire**. En fin d'année scolaire dernière, la fin du régime dérogatoire a été actée pour notre catégorie. Les conséquences sont lourdes : nous savons déjà que les CPE auront peut-être une circulaire différente des enseignants pour le mouvement inter 2019 ! Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU sont intervenus à plusieurs reprises et nous ne désespérons pas avoir gain de cause sur ce point. Cette décision déséquilibre la composition des Commissions Paritaires, réduisant de plus le nombre et le poids des élus des personnels. Elle va surtout éloigner peu à peu les CPE des enseignants par la mise en place de règles administratives distinctes. Le SNES-FSU a pris l'initiative d'une pétition unitaire

Je signe la pétition

Au-delà, l'action syndicale se poursuivra pour reconquérir un régime dérogatoire. La future loi sur l'éducation prévue en janvier 2019 offre cette opportunité. A statuts équivalents et publics communs, règles de gestion et instances paritaires identiques !

Vous trouverez les comptes rendus des dernières CAPA CPE qui illustrent le travail fourni par vos élus
[CAPA CPE Mouvement du 11 juin 2018](#)
[CAPA CPE avancement d'échelon du 9 février 2018](#)

D'autre part, le paritarisme est remis en cause par le ministère qui veut réduire le rôle des CAPA. Dans le projet présenté fin mai, les élus ne seraient plus consultés sur la gestion des carrières mais seulement a posteriori pour les contestations des décisions prises par l'administration. Ce serait la fin d'une gestion transparente avec des règles connues de tous !

Le SNES-FSU, syndicat qui a gagné la confiance de la majorité des professions du second degré n'a cessé de porter la voix des collègues pour défendre les statuts, les missions et le service public d'Education. La circulaire de nos missions de 2015 en est la preuve flagrante. Les CPE savent ce qu'ils doivent à l'action du syndicat majoritaire et multi catégoriel, entre autres l'étendue à tous les corps du bénéfice des avancées obtenues : PPCR et l'amélioration des carrières en est la dernière illustration ! Mais s'il a su gagner la confiance de nos professions, c'est aussi par sa capacité à impulser l'action collective.

Alors, devant ses attaques sans précédent contre le service public, nous aussi, « traversons la rue » dès le 12 novembre et votons pour le SNES FSU.



Les CPE prendront toute leur place dans la [grève unitaire du 12 Novembre dans l'éducation.](#)



Les élections professionnelles vont se dérouler du 29 novembre au 6 décembre. Bien que vous risquiez d'être très trop sollicité-e-s durant cette période, voter dans le contexte des nouvelles instances paritaires et de l'actualité est d'une importance capitale, les enjeux sont plus qu'importants. Dans l'académie, Le SNES-FSU présente une liste de candidat-e-s expérimenté-e-s, aux conditions nouvelles (6 femmes, 2 hommes).

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. M^{me} LÉVY Brigitte–Collège Romain Blache–Saint-Cyr-sur-mer–83
2. M. BECETTE Gael–Lycée Albert Camus–Fréjus–83
3. M. FELCE Gérard–Collège l'Eau Vive–Breil-sur-Roya–06
4. M^{me} PERRIN Valérie–Lycée hôtelier Paul Augier–Nice–06

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. Mme MONNET Anne–Collège les Vallergues–Cannes–06
2. M^{me} BERTINO Carole–Collège Henri Matisse–Saint-Maximin-la-Sainte-Baume–83
3. M^{me} ROGERON Sylvie–Collège Paul Langevin–Carros–06
4. M^{me} GAY-CAMPS Éléonore–Collège Font de Fillol–Six-Fours-les-plages–83

Pour les CAP votez :

**Pour les CT
votez :**



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC